



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMPJ-2024-11-05

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES DE HAUTE PROVENCE POUR L'ACQUISITION D'UN MINIBUS - VEHICULE 9 PLACES POUR LE SERVICE JEUNESSE DE LA COMMUNE DE SISTERON

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT que le service jeunesse de la commune de Sisteron développe des projets de mobilité pour les personnes âgées de 3 à 25 Ans et afin de répondre au besoin croissant d'accueil d'enfants sur les structures de loisirs. Les projets de rencontres intergénérationnels, les échanges avec les structures jeunesse des pays européens voisins, les Week end et séjours culturels sont des projets qui seront mis en place dès 2025 et nécessitent des déplacements plus fréquents. L'enjeu de l'acquisition de ce minibus est de réduire les coûts de location de véhicule mais aussi de permettre de répondre au besoin du public de plus en plus nombreux.

La Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute Provence subventionne à titre d'investissement ce matériel de transport à hauteur de 80% maximum sur des Fonds Publics et Territoires.

Il y a lieu de solliciter ces aides auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute Provence d'après le plan de financement suivant :

DEPENSES HT	RECETTES HT
Total : 39 110 €	CAF 80% : 31 288€
	COMMUNE 20% : 7 822€
TOTAL : 39 110 €	TOTAL 39 110€

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention à la CAF, à hauteur de 31 288€ (sur 39 110€ HT) conformément au plan de financement ci-dessus mentionné ;

ARTICLE 2 : De signer toute pièce relative à cette demande ;

ARTICLE 3 : Les crédits seront prévus au budget 2025 ;

ARTICLE 4 : Ampliation sera adressée à :

- Madame le Préfet des Alpes de Haute Provence
- Madame le Receveur Municipal de Sisteron
- Les représentants des partenaires cités dans la présente décision

Fait à Sisteron, le 19/12/2024

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

Mis en ligne le 19/12/2024 à 16h21

REÇU EN PREFECTURE
le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20241219-2024_11_05D